



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2014

Original: français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-cinquième session

Compte rendu analytique de la 683^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 3 octobre 2014, à 10 heures

Président(e): M. Choi Seo Kyoung (République de Corée)

Sommaire

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation
(suite)

Examen et adoption du budget-programme biennal 2014-2015 (révisé)

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

Autres déclarations

Réunions du Comité permanent en 2015 et examen de l'ordre du jour provisoire
de la soixante-sixième session du Comité exécutif

Élection du Bureau

Adoption du rapport de la soixante-cinquième session du Comité exécutif

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.5108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.14-18335 (F) 101014 101014



* 1 4 1 8 3 3 5 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 heures.

**Examen des rapports relatifs au contrôle administratif
et des programmes et à l'évaluation (suite)**

ii) *Rapport sur l'élaboration et l'évaluation de la politique générale (A/AC.96/1139)*

1. **M. Macleod** (Chef du Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation) dit que son service a tenu compte des recommandations faites à l'issue de l'examen de la capacité d'évaluation auquel avait procédé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), tout en maintenant le même niveau d'exécution. L'évaluation des opérations menées par le HCR au Liban et en Jordanie a été effectuée au début de l'année, conformément à ces recommandations. M. Macleod dit que la triple casquette du Service (élaboration de politiques, recherche et évaluation) a éveillé des suspicions au motif que l'on ne peut à la fois élaborer une politique et l'évaluer. Il précise que le Service se consacre davantage à l'analyse qu'au développement de politiques; c'est l'orientation qu'il souhaite prendre à l'avenir afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts. M. Macleod affirme que le Service s'est acquitté de ses fonctions traditionnelles de protection, de recherche de solutions durables et d'opérations sans que la qualité ni la pertinence de son travail n'en soient altérées et tout en cherchant des solutions novatrices.

2. Le rôle joué par le HCR dans l'assistance apportée aux États afin que ceux-ci puissent déterminer le statut de réfugié a été examiné, ce qui prouve que des éléments complexes du rôle du HCR en matière de protection peuvent être évalués de manière précise. Ce travail sera poursuivi, car il peut permettre au HCR d'élaborer des directives sur lesquelles les États et lui-même peuvent s'appuyer afin d'améliorer leur politique et leurs procédures. Le Service a également participé aux travaux du Groupe interorganisations d'évaluation des questions humanitaires en contribuant à l'évaluation de l'intervention d'urgence au Soudan du Sud. Il poursuivra le travail d'évaluation dans le cadre du Groupe interorganisations et en effectuant des évaluations en temps réel. M. Macleod annonce que le Service procédera bientôt à l'évaluation de l'intervention du HCR en République centrafricaine.

3. S'agissant de la recherche, le Service a examiné différents aspects de la politique du HCR relative à l'emploi et travaille avec la Banque Mondiale à l'élaboration d'un modèle permettant de mesurer la pauvreté des réfugiés ainsi que leur bien-être. Il a en outre procédé à une évaluation de sa politique relative aux réfugiés des zones urbaines et confiera à l'avenir cette charge à un autre service. Il a aussi organisé, avec l'aide financière des États-Unis d'Amérique, une série d'ateliers visant à constituer un réseau réunissant les principaux partenaires engagés dans la mise en œuvre de cette politique. Par ailleurs, le Service poursuit ses travaux relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique et d'une pratique d'évaluation décentralisées pour qu'à l'avenir son rôle consiste à fournir une aide et une orientation techniques et à contrôler la qualité du travail d'évaluation décentralisé. Il développera à cette fin un programme d'apprentissage de l'évaluation en ligne destiné au personnel travaillant sur le terrain.

4. **M^{me} Bakels** (Pays-Bas) estime que l'existence d'une fonction d'évaluation efficace est essentielle à la prise de décisions en matière de politique générale; c'est pourquoi il faut consacrer des fonds suffisants au développement d'une fonction d'évaluation indépendante et séparée. M^{me} Bakels remercie le HCR pour avoir facilité l'examen de l'efficacité du développement mis en œuvre par le Ministère néerlandais des affaires étrangères. Celui-ci complète pour sa part l'examen du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales effectué cette année par le HCR. Enfin, les Pays-Bas attendent avec impatience les conclusions de l'évaluation indépendante qui a été faite de l'intervention d'urgence du HCR en faveur des réfugiés syriens dans les pays voisins de la Syrie.

5. **M. Macleod** (Chef du Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation) dit que le rapport indépendant de l'évaluation est prêt et devrait être publié sur Internet d'ici à la fin de novembre 2014.

Examen et adoption du budget-programme biennal 2014-2015 (révisé) (A/AC.96/1136, A/AC.96/1136/Corr.1 et A/AC.96/1136/Add.1)

6. **M. Aleinikoff** (Haut-Commissaire adjoint) présente le projet de budget-programme révisé pour l'exercice 2014-2015, qui a été examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et par le Comité permanent. Le budget initial approuvé par le Comité exécutif s'élevait à 5,3 milliards de dollars des États-Unis. Le budget actualisé s'élevait à 6,2 milliards de dollars au 30 juin 2014, ce qui représente une hausse de 17,5 % par rapport au budget initial. À la fin de 2013, on estimait à 51,2 millions le nombre de personnes déplacées par les conflits et les persécutions dans le monde, dont 42,9 millions relevaient de la compétence du HCR. D'après les prévisions, ce nombre devrait être de 47,6 millions en 2014. Il s'agit d'un record absolu dans l'histoire contemporaine.

7. Le budget reste fondé sur l'évaluation des besoins globaux. Le budget pour 2015 est réparti comme suit entre les quatre piliers: 80,6 % pour le Programme global pour les réfugiés (pilier 1), essentiellement au Liban, en Jordanie, en Turquie, au Kenya et en Éthiopie; 1,1 % pour le Programme pour les apatrides (pilier 2); 3,8 % pour les projets en faveur de la réintégration (pilier 3) et 14,4 % pour les projets en faveur des personnes déplacées, essentiellement en République arabe syrienne, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo (RDC), en Iraq, au Myanmar et en République centrafricaine. Les Programmes globaux ont augmenté de 48,3 millions par rapport aux besoins de 2014, en raison notamment du renforcement qu'il est prévu d'apporter à la coordination et à l'appui sur le terrain dans nombre des domaines prioritaires globaux. Le budget du Siège a augmenté de 15,8 millions, mais il ne représente toujours que 4 % du budget total.

8. Le nombre total de postes prévus devrait augmenter de 2,6 % en 2015. Au cours de la deuxième partie de l'exercice biennal, le HCR continuera à répondre aux besoins essentiels des opérations sur le terrain, renforcera les capacités en matière de protection, de gestion financière et des programmes et de gestion de l'approvisionnement, perfectionnera son progiciel de gestion intégrée et améliorera le contrôle de la gestion.

9. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a estimé que la présentation du budget du HCR pourrait bénéficier de l'élaboration d'un plan de ressources, mais le Haut-Commissariat considère que l'évaluation globale des besoins correspond mieux à son fonctionnement, car il reçoit des fonds tout au long de l'année et ne peut anticiper ses besoins.

10. **M^{me} Pollack** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis d'Amérique, qui sont le principal contributeur au budget du HCR, à qui ils versent 1,2 milliard de dollars, apportent un soutien sans faille à l'action de celui-ci. Cependant, les États-Unis attirent l'attention du Haut-Commissariat sur le fait que les pays contributeurs sont en droit d'attendre un contrôle accru et davantage de transparence quant à l'utilisation des fonds. Il faut également s'assurer que le HCR dispose des capacités nécessaires pour faire face à l'ampleur des tâches qui lui incombent. Les États-Unis demandent instamment aux membres du Comité exécutif de fournir des contributions modulables, solides et prévisibles et de s'abstenir de leur donner une affectation. Ils appuient le budget biennal et encouragent le HCR à organiser davantage de réunions consultatives informelles au cours de l'année, sur cette question. Ils encouragent aussi le HCR à adopter un processus de décision plus transparent en ce qui concerne la hiérarchisation de ses priorités et la répartition des contributions entre les piliers, les zones géographiques et les réfugiés vivant dans des camps et les autres, au moyen de mécanismes comme Global Report et Global Focus. Le HCR doit également définir précisément ce qu'il n'est pas en mesure de réaliser en raison du manque de fonds.

11. **M^{me} Habtemariam** (Éthiopie) s'associe à la déclaration faite par la Namibie au nom du Groupe des États d'Afrique. L'Éthiopie est préoccupée par la proposition visant à réduire de 15,2 %, soit de 251,7 millions de dollars, le budget consacré à l'Afrique de l'Est et à la corne de l'Afrique. Il s'agit de la plus grosse diminution prévue. Cette mesure aboutirait à une réduction des ressources consacrées à l'Éthiopie, qui est à l'heure actuelle le principal pays accueillant des réfugiés en Afrique, et aurait des conséquences graves sur la protection des réfugiés et sur l'assistance qui leur est fournie. L'Éthiopie lance un appel aux pays donateurs et aux organisations humanitaires afin qu'ils fournissent de toute urgence une aide supplémentaire.

12. **M^{me} Clifford** (Suède) confirme le soutien de la Suède au budget fondé sur l'évaluation des besoins adopté par le HCR, qui a permis d'élever le niveau des contributions jusqu'aux montants records atteints ces cinq dernières années. La Suède est cependant préoccupée par l'écart qui se creuse entre les besoins et les ressources. Elle apprécie les informations qui ont été fournies aux membres du Comité exécutif au sujet du processus de planification et de hiérarchisation, notamment lors des réunions du Comité permanent. La Suède prend note avec intérêt de la proposition du CCQAB visant à consulter le Comité exécutif sur la faisabilité d'un plan de ressources qui compléterait le budget fondé sur l'évaluation des besoins pour le prochain exercice biennal. Elle souhaite poursuivre le débat sur cette question lors des consultations officielles avec le HCR, afin que le budget reflète véritablement les besoins des personnes relevant du HCR et constitue un outil de planification utile pour l'organisation, ses donateurs et ses partenaires. La Suède est fière d'être le principal donateur du HCR en termes de fonds non affectés, ce qui traduit sa confiance dans l'organisation. Elle invite les autres donateurs à suivre son exemple.

13. **M^{me} Kumakura** (Japon) dit que le Japon a fait de son mieux pour contribuer aux efforts du HCR. Fin septembre, il a versé 182,25 millions de dollars pour 2014 et a augmenté le pourcentage de ses contributions non affectées de 43,1 % à 53,7 %. Il espère que le HCR fera tout son possible pour élargir la base de ses donateurs et intensifier la recherche de fonds auprès du secteur privé. La semaine précédente, le Premier Ministre du Japon a décidé de fournir une aide d'urgence supplémentaire de 50 millions de dollars au HCR pour ses opérations au Moyen-Orient, dont 4,7 millions pour les personnes déplacées en Iraq et 1,5 million pour les réfugiés syriens au Liban.

14. **M. Komen** (Kenya) se dit préoccupé par la révision budgétaire prévue pour le Kenya, lequel s'apprête à mettre en œuvre l'accord tripartite sur le rapatriement des réfugiés somaliens. Il demande si cette opération est incluse dans le budget alloué au Kenya.

15. **M. Aleinikoff** (Haut-Commissaire adjoint) dit que le HCR continuera à donner dans ses rapports des informations sur l'écart existant entre les ressources budgétaires et les dépenses et à mener des consultations sur le processus d'élaboration du budget, dans un souci de transparence. Il ajoute qu'en termes relatifs, l'écart entre les ressources et les besoins ne se creuse pas, car la recherche de fonds auprès des États membres et du secteur privé se poursuit avec succès et rappelle que ce sont les fonds non affectés qui confèrent à l'organisation sa flexibilité. S'agissant de la diminution des ressources destinées aux pays de la corne de l'Afrique, il précise que les prévisions étaient fondées sur une stabilisation de la situation dans la région. L'afflux récent de réfugiés en provenance du Soudan du Sud fera néanmoins l'objet d'un budget complémentaire. Le budget consacré aux retours spontanés sera versé dans sa plus grande part à la Somalie. M. Aleinikoff remercie les États-Unis pour leur contribution exceptionnelle au HCR, lequel est prêt de son côté à adopter des mécanismes de décision plus transparents.

Projet de décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes (A/AC.96/1136)

16. **M. Reyes Castro** (Rapporteur) dit que le projet de décision générale porte en 2014 sur l'approbation du budget-programme biennal révisé pour 2014-2015. Aux paragraphes a) à c), il est proposé d'approuver les programmes et budgets révisés concernant les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le Siège, soit 6 236 218 896 dollars pour 2014 et 6 234 449 630 dollars pour 2015. En outre, le projet de décision autorise le Haut-Commissaire à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux pour des besoins urgents qui ne peuvent être pleinement couverts par la réserve opérationnelle. Enfin, il reconnaît la contribution précieuse et de longue date des pays d'accueil des réfugiés et demande aux États membres de prendre acte de la charge supportée par ces pays et de faciliter la recherche de solutions durables.

17. **Le Président** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 tel qu'il est présenté dans le projet de décision générale.

18. *Il en est ainsi décidé.*

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

19. **M^{me} Thomson** (Rapporteuse pour les consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales (ONG)) dit que les consultations ont porté en 2014 sur le thème «Rôle dirigeant et participation des femmes» car, malgré des décennies de travaux sur la question, les femmes et les filles sont toujours confrontées à de gros obstacles pour faire valoir leurs droits et les exercer. Le déplacement forcé et l'apatridie exacerbent trop souvent les inégalités existantes, amplifient la discrimination et aggravent les conditions dans lesquelles vivent les femmes. Les ONG ont rappelé au cours des consultations les cinq engagements du Haut-Commissaire à l'égard des femmes réfugiées et ont estimé que ces derniers devaient s'étendre à d'autres questions comme l'apatridie, les déplacés et les rapatriés. S'agissant de la participation, les femmes veulent non seulement participer, mais elles souhaitent également prendre la direction des affaires. Elles doivent pour cela avoir accès à l'éducation. Or, 12 % seulement des filles réfugiées suivent un enseignement secondaire. Le HCR doit mettre en œuvre sa stratégie en matière d'éducation pour remédier à cette carence. Par ailleurs, les ONG rappellent que l'apatridie est souvent due à l'application d'une législation défavorable aux femmes. Ainsi, dans 27 États, les femmes ne peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants. Dans plus de 60 pays en outre elles ne peuvent acquérir, conserver leur nationalité ou en changer dans les mêmes conditions que les hommes. Les ONG encouragent les membres du Comité exécutif à appuyer la pleine mise en œuvre de la conclusion de 2013 sur l'enregistrement des faits d'état civil et à mettre en œuvre la priorité stratégique n° 2 sur l'enregistrement à la naissance. L'approche traditionnelle de la protection et de l'assistance doit être totalement revue de façon à prendre en compte de très nombreux autres besoins et droits, y compris les moins visibles comme l'accès à la santé mentale et à l'aide psychologique. Les ONG soulignent que l'émancipation économique des femmes est une mesure de protection d'urgence pour les femmes et les filles, qui leur permet d'éviter d'avoir recours à des stratégies d'adaptation néfastes. Enfin, il faut s'attaquer à la question de la violence contre les femmes dès le début des interventions d'urgence et s'assurer que toutes les victimes reçoivent une aide adéquate.

20. **M^{me} Schmidt-Martin** (Irlande) fait observer que les ONG mettent en œuvre une part croissante des programmes du HCR et ont souvent un meilleur accès aux communautés déplacées vulnérables. Les partenariats et les dialogues structurés avec les ONG restent donc essentiels. Pour améliorer encore ces partenariats, l'Irlande engage le HCR à veiller à ce que les principes de partenariat soient pleinement compris et intégrés sur le terrain. Par ailleurs, elle encourage le HCR à améliorer encore ses processus financiers afin de favoriser

la prévisibilité. L'Irlande a participé à la discussion plénière lors des consultations entre le HCR et les ONG et se félicite des observations formulées par le Haut-Commissaire adjoint concernant la lutte visant à mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles. Elle estime qu'il faut également redoubler d'efforts pour promouvoir l'autonomisation des femmes et souhaite connaître l'avis du HCR sur les moyens de mettre à jour les cinq engagements du Haut-Commissaire à l'égard des femmes réfugiées.

21. **M. Tabah** (Canada) insiste sur le rôle essentiel des ONG pour fournir protection et assistance aux personnes déplacées, sur leur proximité avec les communautés touchées et sur les risques que cela entraîne pour leurs représentants sur le terrain. Le Canada soutient l'appel lancé au HCR et à ses partenaires opérationnels visant à faire plus pour autonomiser les femmes et les filles, ainsi que la proposition de mise à jour des cinq engagements du Haut-Commissaire à ce sujet.

22. **M. Pollack** (États-Unis d'Amérique) se félicite des efforts déployés par le HCR concernant le cadre amélioré pour la mise en œuvre des partenariats, surtout dans le domaine de la sélection et du maintien des partenaires, des accords de partenariat et de la surveillance commune. Les États-Unis financent deux réseaux d'ONG en vue de soutenir la mise en place par le HCR de ce cadre de partenariat. Ils travaillent depuis de nombreuses années à la prévention de la violence sexiste et cela constitue une priorité absolue de l'administration Obama. Ils soutiennent pleinement la décision du HCR de mettre l'accent sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste dès le début des situations d'urgence. Ils se félicitent également du lancement de la campagne visant à mettre un terme à l'apatridie au cours des dix prochaines années. Ils prennent note avec intérêt de la priorité donnée à l'éducation en tant qu'outil de protection, et de l'attention accordée lors des consultations avec les ONG à la protection en mer, particulièrement pour ce qui concerne les femmes et les enfants. Enfin, la réinstallation des réfugiés est une question que les États-Unis prennent très au sérieux. Le pays a atteint l'objectif de réinstallation de près de 70 000 réfugiés par an sur son territoire au cours des deux dernières années, et il entend accroître les efforts en ce sens, notamment pour les réfugiés syriens.

23. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) note qu'il a beaucoup été question de surveillance et de contrôle des partenariats avec les ONG et souligne que cela n'est pas la préoccupation centrale du HCR dans ce domaine. L'objectif principal est de développer un partenariat stratégique avec les ONG, car il est convaincu que l'essentiel dans un système démocratique est la communication permanente entre les décideurs politiques et la société civile, ainsi que l'influence concrète de ces échanges sur les décisions politiques. Il est tout à fait d'accord que les cinq engagements à l'égard des femmes réfugiées sont un objectif central, et plus particulièrement la question de l'autonomisation des femmes et des filles.

Autres déclarations

24. **M. Avognon** (Président du Conseil du personnel du HCR) se félicite de l'importance qu'accordent les États membres à la sécurité du personnel car les travailleurs humanitaires sont encore trop souvent pris pour cibles par certains groupes armés. Par ailleurs, la flambée sans précédent de l'Ebola en Afrique de l'Ouest est une grave source de préoccupation pour le personnel du HCR en Guinée, au Sierra Leone et au Libéria. En ce qui concerne le bien-être du personnel, il note que l'Assemblée générale a, par sa résolution 65/248 adoptée en 2010, aboli le système des lieux d'affectation désignés qui permettait aux membres du personnel de faire venir leur famille près de leur lieu de travail. Cela constitue un obstacle au recrutement dans ces lieux d'affectation et aura un impact négatif sur les opérations. En matière de restructuration, le Conseil du personnel reconnaît qu'il est important de renforcer l'expertise du HCR dans certains domaines spécifiques et que des mesures doivent être prises en ce sens. Il est aussi utile de poursuivre les réformes

de gestion, sans toutefois oublier de consulter le personnel sur les conséquences que cela pourrait avoir sur leurs conditions de travail. Par ailleurs, il semble injustifiable que des collègues ayant travaillé pendant plus de dix ans au HCR continuent de se voir offrir des contrats d'un an et ne puissent pas faire de plans à long terme. Il est donc nécessaire de réviser la politique des contrats. Enfin, le Conseil du personnel n'est pas du tout d'accord avec la nouvelle politique de procédure accélérée qui permet d'exclure la participation de son organe de contrôle central, car des postes sont ainsi pourvus sans que les contrôles nécessaires soient effectués pour assurer la transparence et l'équité en la matière.

25. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) confirme que la décision de limiter les droits du personnel dans les lieux d'affectation classés «familles non autorisées» a eu des conséquences négatives sur le HCR car un tiers de son personnel travaille dans ces lieux. Il dit qu'il fera tout ce qui est possible pour éviter que de nouvelles mesures soient prises en ce sens.

Réunions du Comité permanent en 2015 et examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Comité exécutif

26. **M. Reyes Castro** (Rapporteur) indique que la décision 2, relative au programme du Comité permanent en 2015, est une décision procédurale qui confirme le cadre habituellement adopté pour le programme de travail. Cette décision invite en outre le HCR à présenter des rapports explicites et analytiques au Comité et à soumettre les documents nécessaires en temps voulu. Les deux autres décisions sont également procédurales. La décision 3 aborde la question de la participation des observateurs aux réunions du Comité permanent, et la décision 4 adopte l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session conformément aux méthodes de travail approuvées en 2004.

27. **Le Président** dit que ces décisions, qui seront annexées au rapport de la présente session, seront soumises pour adoption à la fin de la session. S'agissant de la troisième décision, il informe le Comité de la demande officielle de plusieurs États membres qui souhaitent être présents en qualité d'observateurs. Il s'agit des pays suivants: Arménie, Bosnie-Herzégovine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Lituanie, Malaisie, Népal et Panama. Ces requêtes étant acceptables, il propose que ces États voient leur nom ajouté au texte agréé du projet de décision 3.

28. *Il en est ainsi décidé.*

Élection du Bureau

29. **M^{me} Böhlke-Möller** (Namibie) propose d'élire M. Comissário (Mozambique) au poste de président.

30. **M. Knutsson** (Suède) appuie cette proposition.

31. *M. Comissário est élu Président par acclamation.*

32. **M. Hoscheit** (Luxembourg) propose d'élire M. Staur (Danemark) au poste de premier vice-président.

33. **M^{me} Kaji** (Japon) appuie cette proposition.

34. *M. Staur (Danemark) est élu premier Vice-Président par acclamation.*

35. **M. Quintana Aranguren** (Colombie) propose d'élire M^{me} Golberg (Canada) au poste de deuxième vice-président.

36. **M. Getahun** (Éthiopie) et **M. Mohamed Ismail** (Somalie) appuient cette proposition.

37. *M^{me} Golberg (Canada) est élue deuxième Vice-Présidente par acclamation.*

38. **Le Président** dit que le groupe des États d'Asie-Pacifique, auquel il revient de proposer le nom d'un rapporteur, n'a pas encore trouvé d'accord. Il propose de communiquer le moment venu aux membres du Comité exécutif le nom du candidat proposé et de l'élire selon une procédure d'accord tacite.

39. *Il en est ainsi décidé.*

40. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) salue la récente ratification, par le Mozambique, de la Convention relative au statut des apatrides et de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie.

Adoption du rapport de la soixante-cinquième session du Comité exécutif (document sans cote, distribué en séance)

41. **M. Reyes Castro** (Mexique) (Rapporteur) présente brièvement le projet de rapport de la soixante-cinquième session. Les sections I et II donnent une vue d'ensemble des travaux menés durant la session; la section III comprend les décisions adoptées par le Comité exécutif; enfin, les annexes contiennent la déclaration du Comité exécutif sur le thème: «Renforcer la coopération internationale, la solidarité, les capacités locales et l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique» et le résumé du débat général établi par le Président dans le courant de la semaine. La version définitive du rapport sera présentée à la Troisième Commission de l'Assemblée générale en tant qu'additif au rapport annuel du Haut-Commissaire. Le Rapporteur regrette qu'un consensus n'ait pu être atteint sur un projet de conclusions concernant la protection internationale.

42. *Le projet de rapport du Comité exécutif sur les travaux de sa soixante-cinquième session est adopté.*

Clôture de la session

43. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) remercie l'ensemble des participants pour la qualité de leur participation et salue l'esprit positif et fraternel des débats. L'engagement de tous en faveur de la recherche de solutions est l'élément qui résume le mieux les travaux de la soixante-cinquième session, marquée par l'adoption d'une déclaration à l'issue du débat de haut niveau.

44. Il est malheureusement à regretter que la question de la sécurité du personnel humanitaire soit de nouveau au cœur des préoccupations suite au décès, la veille, de M. Laurent DuPasquier, délégué du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR), lors d'un bombardement à Donetsk (Ukraine). Le Haut-Commissaire exprime à la famille de M. DuPasquier et au CICR ses plus sincères condoléances. Cette tragédie illustre malheureusement le rétrécissement de l'espace humanitaire.

45. M. Guterres salue le travail remarquable de la Haut-Commissaire assistante pour les opérations, M^{me} Lim, dont le départ à la retraite approche, et remercie l'ensemble des délégations qui ont eu des propos amicaux à son endroit et à l'égard du HCR et de ses activités. M. Guterres assure les participants que le HCR ne s'endormira pas sur ses lauriers et qu'il continuera de faire de son mieux pour être à la hauteur de la confiance qui lui est accordée. En matière d'aide, la communauté internationale se trouve à un moment charnière: les conflits se multiplient, les grandes tendances mondiales, telles que les changements climatiques, se confirment et les ressources humaines et financières sont employées au maximum de leurs capacités. Seule la réunion des acteurs de l'aide et du développement permettra au système humanitaire de faire face à ces situations. Ce n'est pas chose facile car chacun a son point de vue et sa façon de faire, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Même s'il est certain que le système multilatéral d'aide humanitaire est une création occidentale, on doit s'employer à lui donner une

véritable dimension mondiale car la protection des réfugiés est une action profondément ancrée dans les différentes cultures et régions du monde depuis bien avant la création du HCR. On doit également réfléchir à la nouvelle génération de l'aide humanitaire à l'ère du numérique et être prêt à intégrer diverses innovations pour renforcer l'efficacité de l'aide, notamment son financement, comme cela a été fait pour renforcer l'efficacité du HCR.

46. Concernant la question de l'autonomie des réfugiés, M. Guterres insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'imposer des mécanismes d'intégration locale mais de permettre aux personnes concernées de vivre dignement et de s'épanouir, de réduire le coût de l'aide humanitaire, de contribuer à l'essor des communautés locales et d'ouvrir la voie aux solutions durables préférées que sont le rapatriement volontaire et les possibilités de réinstallation et d'intégration locale. Si l'on ne veut pas que l'action humanitaire échoue face aux nombreuses difficultés qu'elle rencontre, il convient de passer d'un système dans lequel on fournit simplement une assistance humanitaire à un système dans lequel on permet aux personnes concernées de pourvoir à leurs besoins. À court terme, les activités de prévention des conflits ne seront sans doute guère efficaces. Pour éviter les souffrances, il faut donc agir de manière différente.

47. Après un échange de félicitations et de remerciements, **le Président** déclare close la soixante-cinquième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La séance est levée à 13 heures.